



Appel à candidature – Cahier des charges Animations Téléthon 2022

PRÉAMBULE / CONTEXTE

Le coup d'envoi du Téléthon 2022 sera donné le 2 décembre à 18h40, pour 30h de fête sur les chaînes de France Télévisions et partout en France.

Cette année, 4 villes seront le symbole de la mobilisation de tous les Français. La ville de Dijon fera partie de ce dispositif télévisé les 2 et 3 décembre prochains, avec des séquences diffusées en direct, à plusieurs reprises, durant les 30h.

C'est un défi inédit. La ville de Dijon désire mettre en place un programme riche et varié, en s'appuyant sur les associations culturelles, sportives, les scolaires ou acteurs économiques locaux (commerçants, entreprises ...) autour de deux thématiques : le jaune et le violet, et l'eau.

Mais la mobilisation ne doit pas s'arrêter aux initiatives qui seront télévisées ; la ville de Dijon souhaite être aux côtés de l'AFM-Téléthon pour partager les valeurs de solidarité et d'inclusion, et faire évoluer le regard des citoyens sur le handicap.

L'AFM-Téléthon est une association de malades et de parents de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes. En 35 ans de combat, l'AFM-Téléthon et toute la communauté de chercheurs engagée à ses côtés ont réussi à passer de maladies inconnues à des premières maladies vaincues. Les premières victoires sont là, et notre objectif aujourd'hui est d'aider l'association à **récolter des fonds** afin de les accompagner dans son combat.

Le présent cahier des charges a pour but de définir les opérations susceptibles de s'inscrire dans la mise en œuvre de la programmation que la ville coordonnera.

Si vous souhaitez participer à cette aventure humaine porteuse de lien social, afin de soulever des fonds en faveur de la recherche, il vous est proposé de vous mobiliser en présentant des animations originales et festives, à caractère culturel, sportif, artistique, créatif, culinaire ... Les défis les plus fous sont aussi les bienvenus !



1/ Implantation

Les séquences télévisées seront filmées sur un site principal mais vous êtes invités à proposer une animation sur un des sites suivants :

- La place François Rude
- La cité internationale de la gastronomie et du vin
- Les équipements sportifs et culturels de la ville de Dijon et de Dijon métropole
- Les parcs et jardins de la ville de Dijon

D'autres initiatives sur des places dijonnaises ou des lieux privés pourront être étudiées en fonction de leur faisabilité.

2/ Logistique

Vous serez autonomes et vous vous chargerez de la logistique ainsi que du matériel nécessaire à votre évènement.

À titre exceptionnel, les services municipaux pourront mettre à votre disposition, sous réserve de disponibilité et en fonction de l'implantation du site et de ses possibilités :

- Un coffret électrique
- Le matériel nécessaire (tables, chaises, tentes ...) qui sera livré et stocké dans un container mais que le porteur de projet devra installer et ranger à l'issue de son animation pour récupération par les services de la ville.

3/ La date

Le Téléthon aura lieu le vendredi 2 et le samedi 3 décembre 2022. A la marge, les animations qui y seront rattachées peuvent se dérouler entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre si celles-ci ne sont pas réalisables le week-end des 2 et 3 décembre, à l'exception des défis sur l'eau.

4 /Conditions de participation

Toutes les initiatives seront bienvenues : associations, commerçants, scolaires, maisons d'éducation populaire, clubs etc....vous êtes concernés !

Vous devrez déposer votre candidature d'animation, à l'aide d'un dossier, comportant un descriptif détaillé (avec le lieu, la date et les horaires) du projet auprès de la ville de Dijon.

Vos appels à projet devront être envoyés par mail à l'adresse suivante telethon2022@ville-dijon.fr (Merci d'indiquer dans l'objet du mail : appel à projet).

La date limite de dépôt des projets est fixée au 15 octobre à 18h.



Un comité de pilotage composé de la ville de Dijon et de l'AFM-Téléthon étudiera les dossiers. Les initiatives qui tendent à apporter des fonds pour l'AFM-Téléthon seront privilégiées.

France Télévisions choisira les projets originaux qui seront télévisés lors des 30h de direct, sur ses chaînes.

L'AFM-Téléthon, via sa coordination départementale, se chargera de conclure des contrats avec les porteurs de projets retenus. Il est d'ailleurs possible de regrouper plusieurs projets pour faciliter la gestion des contrats.

A toutes fins utiles et pour répondre à vos éventuelles questions, nous vous convions :

Lundi 3 octobre 2022, 18h30

dans **la cuisine expérientielle du village gastronomique de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin**, 2 rue de l'hôpital à Dijon aura lieu une réunion d'information, de coordination, d'échanges avec France TV et l'AFM, pour un début de préparation et recueillir les premiers projets de ce Téléthon 2022 à Dijon.

5/ Communication

La ville de Dijon rendra visible votre manifestation, dans le cadre de son soutien au Téléthon, à travers ses supports de communication tels que Dijon mag, les réseaux sociaux, les journaux électroniques...

Elle réalisera un programme compilant toutes les initiatives retenues.

Si vous avez des questions, merci de les poser uniquement par mail à l'adresse générique: telethon2022@ville-dijon.fr.